

# AADMIE : AG annuelle du 10/12/22

## Rapport introductif

Presque entièrement renouvelé en novembre 2020, suite à la démission de l'ensemble de l'équipe dirigeante, le CA élu a évolué avec quelques départs et quelques arrivées.

L'équipe sortante se compose actuellement de sept personnes : Geneviève Noël, Isabelle Claire, Pascale Ronzoni, Romain Treppoz, Sylvie Delaruelle, Sylvie Salomon, Valérie Nouviale. Nous sommes tous.tes par ailleurs directement impliqué.e.s dans les activités de l'association par le biais d'une ou plusieurs de ses commissions de travail.

Nous fonctionnons en CA, sans bureau. Nous avons eu quelques réunions en visio pour régler des problèmes ponctuels mais en général c'est en présentiel au rythme de une réunion/mois alternant avec les CA ouverts que nous nous félicitons d'avoir pu réactiver mais dont nous regrettons qu'ils soient moins fréquentés qu'avant la période COVID. Ouverts ou non, avec des invité.e.s ou non, les réunions durent une heure 30 maximum et sans dépassement d'heure.

On ne peut parler d'activité routinière car des évènements inattendus se produisent régulièrement. Ils sont le propre de notre activité. Néanmoins, nous évitons stress et débordement du fait d'une bonne organisation, et aussi parce que les sorties de l'ASE se sont maintenues à un niveau comparable à celui de 2021 (voir les chiffres dans le CR de la commission juridique). La gestion de chez Antoine a été durablement allégée par l'installation sur place d'un adulte référent.

Le détail des activités peut se retrouver en parcourant les bulletins mis en ligne sur le site Internet.

Nous nous situons clairement dans un fonctionnement associatif, solidaire, non hiérarchisé. Nous nous efforçons de créer et d'entretenir des liens avec tous les partenaires nécessaires et possibles tant au plan institutionnel qu'associatif. Nous faisons au maximum appel à toutes les bonnes volontés pour élargir l'assise de l'association, répartir tâches et contraintes et éviter la concentration sur un trop petit noyau de bénévoles.

Nous comptons sur nos propres forces et ne touchons aucune subvention. De ce fait, nous avons eu à l'approche de l'été des inquiétudes sur la possibilité de poursuivre nos activités. Cela s'est réglé par une campagne de souscription de rentrée qui nous a remis « à flots ». Cela nous a également incité.e.s à développer une activité de vides greniers (3 vides greniers nous ont rapporté environ 1000€),

Les outils mis en place en 2021 fonctionnent régulièrement : bulletins envoyés par courrier électronique, circulaires « coup de main », réseau d'« anges gardiens », site Internet, Facebook.

Nous avons souhaité améliorer l'implication des jeunes par rapport aux activités de l'association. Nous pensons avoir un peu progressé et fondons de grands espoirs sur le lien avec une autre association : l'AJI (Association des Jeunes Ivoiriens).

Restent des faiblesses : un suivi individuel des MIE que nous n'assurons pas toujours correctement et en particulier celui des jeunes majeurs actuellement très majoritaires.

Enfin, nous n'avons guère mené d'action publique visible si l'on excepte une réunion publique en février avec France Terre d'Asile et un rassemblement devant la Préfecture en juin. Les attentes déçues à l'égard du nouveau Conseil Départemental élu en juin 21 l'expliquent en partie.

## Un toit pour les jeunes

Nous avons recensé 48 jeunes qui dépendent de l'AADMIE pour être hébergés

### Où dorment-ils ? Où vivent-ils

25 sont dans des familles de façon pérenne. 14 sont internes et sont au lycée du lundi soir au vendredi

15 sont dans la communauté ou chez un copain en colocation

1 à Sainte Marthe

Nous n'avons pas encore trouvé d'accueil stable pour les 6 derniers arrivés dont une fille.

### Et le 115

Nous l'avons très peu sollicité cette année.

Environ une dizaine de nuits pour des jeunes qui arrivaient

Le Rond Point a hébergé 2 jeunes 3 semaines.

La halte santé a hébergé 2 jeunes deux mois

### Chez Antoine

Un appartement est prêté à l'AADMIE par un adhérent, les jeunes y sont bien et demandent à y aller mais il n'y a que 5 places que nous réservons en priorité aux nouveaux.

Hamza est toujours le « maître de maison », il veille à la bonne entente entre les jeunes, aux règles de vie collectives et à l'entretien de l'appartement.

Si un jeune ne respecte pas les consignes, Hamza doit informer le jeune. S'il persiste, il avertit le jeune qu'il informe de la situation immédiatement la commission hébergement de la situation.

Période du 01/01/2022 au 30/11/2022

831 nuitées

32 jeunes ont bénéficié du logement

Des jeunes ont été hébergés pendant des stages pour 3 semaines ou plus

Deux jeunes ont été à la Halte Santé pour 2 mois

Un jeune a été hébergé au Rond Point 3 semaines à sa sortie de l'Escale

### Qui accueillent ?

Des familles accueillent depuis longtemps, 2 ou 3 ans et accompagnent au-delà des 18 ans du jeune, jusqu'à son installation.

Cette année 11 nouvelles familles se sont engagées à accueillir mais trois familles n'ont pas pu continuer.

### Chacun accueille comme il peut

Par exemple du lundi soir au vendredi matin ou 2 soirs en semaine ou que certains WE...

Les jeunes nous sollicitent aussi quand ils sont en stage loin de leur lieu d'hébergement habituel ; S'ils sont en lycée professionnel nous sollicitons un autre lycée professionnel plus près de leur lieu de stage pour cette période.

### Depuis un an 29 jeunes ont été sortis par l'ASE

3 ont été repris par l'ASE par décision du procureur ou du juge pour enfants

11 sont partis d'Angoulême pour tenter leur chance ailleurs

15 restent pris en charge par l'AADMIE, 14 sont déjà scolarisés

9 ont une famille pérenne

6 dont une fille, ils sont entre chez Antoine, le 115 et des accueils provisoires.

## Les jeunes à l'école

Concernant la scolarité, le parcours a un peu évolué pour les moins de 16 ans au printemps 2022, les jeunes migrants ont ainsi été considérés comme les jeunes Ukrainiens et un parcours accéléré pour l'entrée au collège a été proposé, sans passage au CIO.

En septembre 2022, il semble que cette formule ne soit plus en usage et nous retrouvons un fonctionnement avec entretien puis tests en français et maths au CIO.

Cela permet une orientation dans plusieurs voies grâce au CASNAV :

- en **collège** en classe normale ou en classe UPE2A (pour élèves allophones) : forte tension en UPE2A suite à l'arrivée des enfants ukrainiens.
- en **MFR** pour les plus de 16 ans après entretien avec le directeur de la structure en fonction du nombre de places restantes. Triac-Lautrait est la MFR qui scolarise le plus.
- en **module d'alphabétisation** pour les plus de 16 ans (structure hébergée à l'EREA de Puymoyen, financée par des fonds européens)

Après ces 3 voies, ils intègrent une voie professionnelle en lycée professionnel ou MFR, une voie générale en lycée général.

Jusqu'à présent tous les jeunes ont pu être scolarisés. Le module d'alphabétisation a été finalement ouvert en mars 2022 et il a redémarré à la rentrée.

Les MFR continuent de nous soutenir beaucoup, plus d'une dizaine de jeunes y sont scolarisés encore cette année.

Le bilan chiffré est le suivant pour la première scolarisation : tous les jeunes sont scolarisés à ce jour sauf la dernière arrivée fin novembre.

- 5 jeunes en MFR en 2022-2023
- 5 jeunes en collège en UPE2A
- 1 jeune module d'alphabétisation
- 2 en PAPS + FLE au lycée de Chasseneuil.
- 6 apprentis (contrat signé et déclaré mais majeurs sans papiers)

Les difficultés restent les mêmes : la scolarisation repose sur le bon accueil dans les établissements qui prennent en charge les frais de scolarité, demi-pension ou internat. Certains établissements bénéficient d'heures FLE pour soutenir les plus en difficultés dans l'apprentissage du français. Les jeunes doivent être autonomes dans leur scolarité car nous n'avons pas les moyens de les accompagner régulièrement et de façon personnalisée dans chaque établissement. Leurs repères doivent être leurs professeurs et l'équipe éducative, souvent très attentive au sort de ces jeunes dans leur école.

Mélie Boita, qui s'occupait de la première scolarisation n'a plus le temps de le faire, quelques bénévoles ont repris cette charge administrative de lien avec le CIO, le CASNAV, les établissements et d'accompagnement des jeunes dans les structures.

Il faut rappeler que la voie scolaire est l'unique possibilité pour les jeunes que nous accompagnons, un apprentissage ne peut être entrepris sans responsable légal.

Après 18 ans certains cherchent à entrer en apprentissage, les démarches administratives sont longues, cela nécessite d'avoir un réseau et de la chance. Mais certains ont reçu ces derniers mois des autorisations de travail.

## L'aide alimentaire en 2021 et 2022

Cette aide alimentaire, et en produits d'hygiène, repose principalement sur notre partenariat avec la Banque Alimentaire de la Charente, auprès de qui nous nous approvisionnons en vivres une fois par semaine.

Elle est proposée aux jeunes qui sont hébergés :

- en haltes de nuit (pour 2 ou 3 jours consécutifs),
- dans l'appartement de dépannage « chez Antoine »
- dans des familles solidaires ou chez des amis le cas échéant.

Elle se compose principalement

- de produits basiques gratuits, financés par l'Europe (FEAD), ou jusqu'à la mi-2022, par la Région (Colis Rebond/crise Covid),
- et de produits à coût réduit provenant de la collecte annuelle ou d'inventus de magasins.

Chaque année en effet, plusieurs d'entre nous participent fin novembre à la collecte nationale de la BA dans les magasins.

Depuis octobre 2021, nous avons en plus un partenariat avec l'Association *St Vincent de Paul* qui nous fournissait des inventus collectés auprès des boulangeries et des colis Rebond supplémentaires. Ce partenariat a pris fin en mai 2022 suite à la suspension de l'association. Depuis septembre 22, ces inventus nous parviennent à nouveau par le biais de l'association *Main dans la main* et, depuis novembre, le *Secours Populaire* nous fournit 5 paniers pour Chez Antoine.

Les « colis » sont remis aux jeunes lors des permanences au local les mercredis et vendredis après-midi.

Chaque semaine, 15 à 20 jeunes en moyenne bénéficient de cette distribution.

Soit environ 60 jeunes différents aidés sur une année. Ceci représente :

- Sur l'**année 2021 : 756 colis** distribués, représentant **6 366 kg** de denrées (contre 4 616 kg en 2020), pour une dépense de 1 784 € ;

### **Livraisons par mois en 2022**

(exemple)

Juin : 391 kg 107 €

Juillet : 231 kg 83 €

Août : 121 kg 52 €

Septembre: 261 kg 124 €

Soit une moyenne de 251 kg rentrés chaque mois, pour une dépense de 91,50 €.

Le stockage et la distribution doivent répondre à des règles d'hygiène et de sécurité alimentaire consignées dans un « pense-bête » et affichées, pour les bénévoles qui assurent les permanences au local (nettoyage, traçabilité, conditions de stockage, frigo...).

Ces personnes qui assurent la distribution sont vivement encouragées à suivre une journée de formation organisée sur ces sujets par la BA.

## Bilan travail commission juridique (novembre 2021 - nov 2022)

### **Quelques changements de personnes**

La commission juridique s'est un peu renouvelée, tout en passant de 7 à 6. Nous sommes maintenant 6 (Jean-François, Jérôme, Perrine, Séverine + Romain et Valérie qui sont également au CA).

Du côté des avocats, nous perdons Me Rachid Rahmani – défenseur historique des MIE – et nous appuyons davantage sur Me Charlotte Robisch et Me Arnaud Coustenoble.

Le groupe qui avait en charge les récits des parcours migratoires a beaucoup changé avec le départ de Maryse et la venue de 3 nouvelles : Caroline, Catherine et Mélanie en plus d'Anne-Véronique qui assure la continuité.

### **Au quotidien**

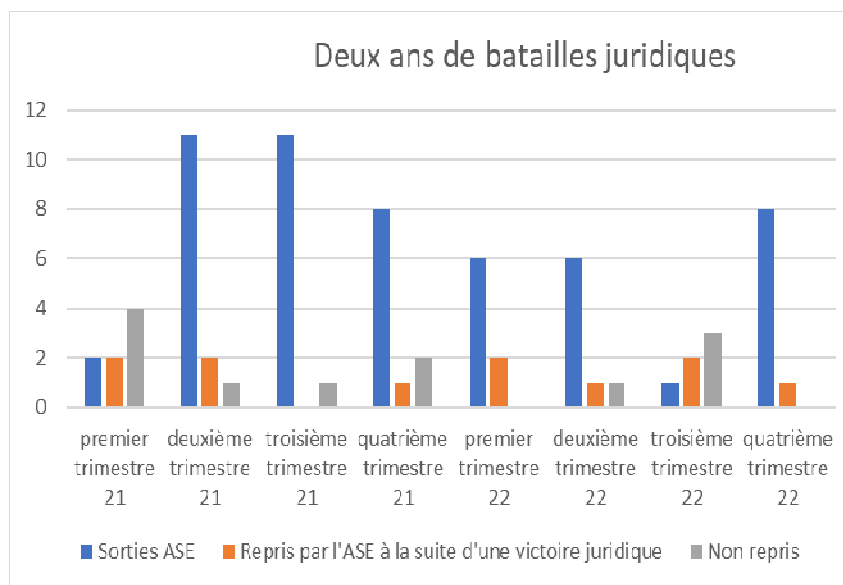
Nous nous retrouvons à un rythme qui n'atteint pas une réunion/mois. C'est suffisant : les 2/3 d'entre nous travaillent et pourraient difficilement en faire plus. Par ailleurs, l'essentiel de nos activités consiste en de l'accompagnement individuel des jeunes.

Nous nous efforçons d'intervenir en binômes et d'être les plus efficaces possible. Nous disposons pour cela de documents et de « routines » de travail qui tendent à s'améliorer.

Essentiellement, il s'agit toujours de faire reconnaître la minorité des jeunes par l'une ou l'autre des deux juges des enfants dont dispose le département (Mme Billington et Mme Guillard qui a remplacé M Fravette).

Nous avons très peu d'autres cas (demandes d'asile, protection subsidiaire...)

La politique du département a peu changé (voir les chiffres ci-après) si ce n'est – c'est un progrès – que la politique de l'appel systématique semble avoir pris fin.



Sur ce tableau, on voit que les sorties ASE restent importantes, s'intensifiant ces derniers mois (barres bleues : 21 en 2021 pour 32 en 2022). Ce sont des données incertaines puisque nous ne voyons certainement pas tous les mineurs sortis de l'ASE. Les barres oranges représentent les jeunes repris par l'ASE sur décision de justice à la suite de nos efforts (5 en 2021 et 6 en 2022) et les grises ceux pour lesquels la juge des enfants a donné raison à l'ASE (8 en 2021 et 4 en 2022).

On peut le voir en négatif : les juges qui se rangeaient systématiquement derrière les jeunes jusqu'à l'été 2019 ont brutalement changé de politique. On peut le voir en positif : une fois sur deux la décision de l'ASE est annulée. Et c'est trop pour penser que cela relève de l'erreur occasionnelle. Le total des sorties excède largement celui des décisions de justice (21/13 en 2021 et 32/10 en 2022). La différence s'explique essentiellement par les départs de jeunes qui renoncent à se faire aider par nous. Ainsi sur les deux dernières années, nous avons reçu 16 Bangladais dont plus de 10 sont partis.

Concernant la politique du département, il faut malheureusement aussi signaler un appel contre un jeune pourtant porteur de son passeport national reconnu par la DZPAF (police aux frontières) et

aussi la non reconnaissance – et donc la sortie de l'ASE – de plusieurs jeunes munis de leurs passeports. Le délibéré sera rendu le 4 décembre : nous vous tiendrons au courant.

Les tests osseux – contre lesquels nous nous insurgons – ne sont pratiquement plus utilisés. Ils ne l'étaient pas en Charente mais à Bordeaux au Tribunal d'appel dont la présidente semble avoir changé de politique.

### ***Le parcours juridique***

Les jeunes se voient proposer un document (disponible en ligne sur le site de l'admie) destiné à leur permettre de s'approprier des réalités complexes. En détail, cela se passe ainsi :

- refus par l'ASE de prise en charge du jeune au titre de la minorité,
- nous lui trouvons un ou deux référent.e.s juridiques,
- avant et/ou le premier rdv avec l'avocat.e, il faut :
  - écrire son récit de parcours migratoire
  - obtenir son évaluation par le Conseil Départemental (bataille de lettres recommandées)
  - obtenir ses documents originaux du pays (et les vérifier!)
  - essayer d'obtenir des papiers d'identité du pays d'origine (ambassade à Paris). Le « Graal » étant le passeport,
- saisine du juge des enfants par l'avocat.e,
- ces derniers temps, on a exploré la saisine du Procureur avec un certain succès,
- éventuellement, recours en Tribunal Administratif (Poitiers) mais il semble que les jeunes seront à la retraite avant d'être convoqués. En tout cas majeurs.
- Audience du JE, délibéré...
- s'il reste le temps avant la majorité, on peut faire appel d'une décision défavorable du JE

### ***Finances***

Les avocats se paient (très mal) avec l'aide juridictionnelle qui est systématiquement accordée.

Nous finançons toutes les dépenses des jeunes tant qu'ils sont dépourvus de revenu (donc presque toujours).

Un MIE qui doit faire un AR à Paris pour un rdv où il devra s'acquitter d'un timbre fiscal va « coûter » près de 200€

Il est rare qu'un seul voyage suffise.

Nous ne payons pas, par principe, les documents qui viennent du pays. Les jeunes se débrouillent avec leurs amis et leurs familles.

Nous avons formalisé un document qui précise les conditions de prise en charge des voyages pour Paris.

### ***Perspective***

Pas de grand changement en perspective. Les bonnes volontés sont les bienvenues au sein de notre commission, ne serait-ce que pour permettre un certain roulement mais nous assurons à peu correctement le travail.